

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 15288 Numéro SIREN : 840 474 399 Nom ou dénomination : AARUSH CASH & CARRY

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 91361

AARUSH CASH AND CARRY
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1000 €

Siège social : 166 Rue Saint Maur
75 011 PARIS

840 474 399 R.C.S. PARIS



Le Gérant
G. JEYARUBAN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt Trois,
Le vingt sept septembre,
A dix heures.

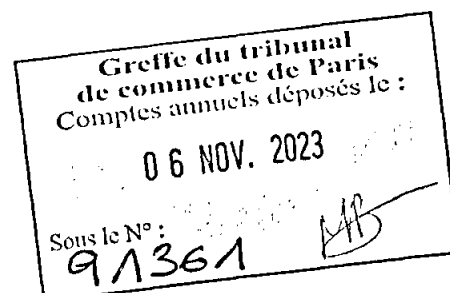
Les Associés de la Société **AARUSH CASH AND CARRY**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €, divisé en 100 parts de 20 € chacune, dont le siège social est établi **166, Rue Saint Maur – 75 011 PARIS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan détenant.....50 parts
Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan détenant.....50 parts

L'Assemblée est présidée par **Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan**, représentant la société **AARUSH CASH AND CARRY**, en sa qualité de Gérant.

Il est constaté que les Associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles la majorité est requise.



Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des Associés donne acte à la gérance :

-de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observés, et notamment, la mise à disposition des Associés pendant les douze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

-ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des Associés conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2021, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 2 837 €**, est de l'affecter de la manière suivante :

- Au poste « report à nouveau »	2 837€
---------------------------------	--------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés donne quitus entiers à la gérance pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés confère tous pouvoirs :

Au Gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan

Handwritten signature of G. Jeyaruban in black ink.

Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan

Handwritten signature of K. Am in black ink.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AARUSH CASH&CARRY		166 Rue Saint Maur	
SIRET	8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0	75011 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	3 681	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Gérant
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan

G. Jeyaraj

KORQV*UWT*NGU*UQEKGVGU										P, "4287" dku 4244									
CPPGZG*G*NC*FGENCTCVKQF*P, "4287																			
J TGRCTVVKQF*FGU*RTQFWKVU*FGU*CEVKQPU*GV*RCTVU*UQEKNGU. "CKPUK" SWG*FGU*TXGFWUJ*CUUKOKNGU*FKUVTKDVGU																			
Qqpvcvp*inqden*dtwv*fgu*fkuvtk* ~~wo~~ fxpafct3nc*uekAvA*annq f,2b* rc(fAqu*rcf*wp*Avcdnkuuogopv*ejctiA*fW*ugtXkeq*fgu*vk*tdu																			
Qqpvcvp*fgu*fkuvtkdvwkqpu*eqttgurqpfcpv*Š*fgu*tAowpAtcvkqpu*gw*cxcpcigu*fgpv*nc*uekAvA*pg*fAukipg*rcu*ng* ~~egj~~ + "dApAhkeckctg*u+**4																			
Qqpvcvp*fgu*rt0vu."cxcpegu*gw*cegorvgu*eqpugpvku*czw*cuuekAu."cevkqppcktg*gv*rgtvgwtu*fg*rcvtu."uqkv*fkf* ~~egj~~ ogpv."uqkv*rcf*rgtuqf* ~~egj~~ u kpvqtrquAgu																			
Qqpvcvp*fgu*fkuvtkdw* ~~egj~~ u										g									
cwvtgu*swg*egnngu*xkuAg* ~~egj~~ *c+										h									
*d+."*e+*gv**f+*ek/f* ~~egj~~ u**5+										i									
										j									
Qqpvcvp*fgu*tgxgpwu*fkuvtkdwAu*Ankikdngu*Š*n)cdcvvgogpv*fg*62"/ "rtAxw"cw*4."fw*5*fg*n)ctvkeng*37:"fw"EIK"*G+k																			
Qqpvcvp*fgu*tgxgpwu*fkuvtkdwAu*pgp*Ankikdngu*Š*n)cdcvvgogpv*fg*62"/ "rtAxw"cw*4."fw*5*fg*n)ctvkeng*37:"fw"EIK*1																			
Qqpvcvp*fgu*tgxgpwu*tAretvku**7+ Vqvcn**c*Š* ~~egj~~ +																			
K TGOWPGTCVKQPU*PGVVGU*XTUGGU*CWZ*OGODTGU*FG*EGTVCKPGU*UQEKGVGU																			
Pgo."rtApqou."fqokekng*gv*swcnkvA**ctv0*6:/5*Š* ,"UCTN."vqwu*ngu*cuuekAu*= ,"UEC."cuuekAu*iAtpvu*= ,"UPE"qw*UEU."cuuekAu*gp*pgo*gw*eqoocpfkvAu ,"UGR"gv*uvA*fg*eqrtqrkAvcktg*fg*pcxktgu." ,"iAtpvu*gw*egrcrtvkekrepu										Rqwt*ng UOCOTON Ugoogu*xgtuAgu."cw*eqwtu*fg*nc*rAtkqfg*tgvgpwg*rgwt*n)cuukgvvg*fg*n)korŽ."uwt*ngu*t ejcswg*cuuekA."iAtpv*gw*pgp."fAukipA*eqnJ*3*Š*vkvtg*fg*vtckvgogpvu."Aognwogpvu."k tgodqwtugogpvu*hqthckvcktg*fg*htcku*gw*cwvtgu*tAowpAtcvkqpu*fg*ugu*hqe* kqpu*fcpu"									
Qqpvcvp*fgu*ugogou*xgtuAgu"< Š*vkvtg*fg*htcku*fg*tgrtA fg*okuukqp*gv*fg*fArncego KpfogopkvAu Tgodqwt/ hqthckvcktg*ugogpvu0 KpfogopkvAu Tgodqwt/ hqthckvcktg*ugogpvu0										Š*vkvtg*fg*htcku fg*okuukqp*gv*fg*fArncego KpfogopkvAu Tgodqwt/ hqthckvcktg*ugogpvu0 KpfogopkvAu Tgodqwt/ hqthckvcktg*ugogpvu0									
3										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									
										5									
										6									
										7									
										8									
										9									
										0									
										1									
										2									
										3									
										4									

Désignation de l'entreprise		AARUSH CASH&CARRY		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		166 Rue Saint Maur		75011 PARIS	
Numéro SIRET *		8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
CEVKH								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	70 000	012	70 000		70 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	10 000	030	1 267	8 733	9 133	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 578	042		4 578	4 496	
Total I (5)		044	84 578	048	1 267	83 311	83 629	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	7 850	062		7 850	1 180	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	25 805	070		25 805	25 809
		Autres * (3)	072	8 552	074		8 552	12 263
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	30 519	086		30 519	1 825	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	72 726	098		72 726	41 076	
	Total général (I+II)	110	157 304	112	1 267	156 037	124 706	

RCUUKH		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120	2 000		2 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126	200		200
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
Report à nouveau		134	26 197		14 439
Résultat de l'exercice		136	2 837		11 758
Provisions réglementées		140			
Total I		142	31 234		28 397
Provisions pour risques et charges Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156	31 207		31 684
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	13 593		11 609
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 33 616)		172	80 003		53 016
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	124 803		96 308
Total général (I + II + III)		180	156 037		124 706

RENOIS		(4) Dont dettes à plus d'un an		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197			182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Grand Quatre

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (art. 102, section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		AARUSH CASH&CARRY		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
C / "TQUWNVCV"EQORVCDNG						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	243 061	258 485			
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218		891			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230		0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	243 061	259 375			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	124 005	159 855			
	Variation de stock (marchandises) *			236	(6 670)	970			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	34 887	38 764			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	667	1 173			
	Rémunérations du personnel *			250	72 164	41 093			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 515	2 770			
	Dotations aux amortissements *			254	400	400			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	12			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	238 968	245 037		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 092	14 339			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280					
	Produits exceptionnels			290					
	Charges financières			294	411	505			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	292				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			306	552	2 075			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	2 837	11 758		
D / "TQUWNVCV"HKUECN Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	2 837	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	552				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	292			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (art. 986)	986	Zone franche urbaine (art. 987)	987	Zones de restructuration de la défense (art. 127)	127	Zones de revitalisation rurales (art. 138)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 981)	981	Jeune entreprise innovante (art. 989)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 991)	991	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 992)	992		
Divers* (art. 345)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (BUL) (art. 993)	993		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 681	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	3 681	372			

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités		292
Total des réintégrations diverses	330	292

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ •

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRYNéant ☐ *

K " " " " " TGNXU " FGU " RTQXKUKQPU " / " COQTVKUUGOGFVU " FÛTQICVQKTGU

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

KK " " " " " FÛHKEKVU " TGRQTVCDNGU				Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982		Déficits reportables 984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Déficits de l'exercice 860
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter		Total des déficits restant à reporter (870+984+860) 870

KKK " " " " " FKXGTU						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)				380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374		15 348
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		8 548
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	243 061
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	243 061
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	6 670
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	6 670
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	129 496
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	9 601
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	139 098
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	110 633
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	243 061	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.



(1) Néant ☐

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie) 166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

K" CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

KK "CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique JEYARUBEN Prénom(s) Gopalakrishnan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 081288 N° Département 99 Commune KAYTS Pays LK

Adresse : N° 9 Voie Rue du Clos

Code postal 75020 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique CHRISTY SELVARADNAM Prénom(s) Jebanesan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 260690 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays LK

Adresse : N° 152 Voie Rue de Paris

Code postal 93260 Commune LES LILAS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie)

166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.